

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 4 novembre 2020, a adopté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance visant à augmenter le montant total de l'aide financière prévue et à permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes de subvention (1)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 18 du Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024), modifie ce règlement, notamment pour augmenter le montant d'aide financière à 1 100 000 \$ et permettre le dépôt de nouvelles demandes jusqu'au 12 novembre 2020.

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (numéro 3) (3-4)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (numéro 4) (4-2)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Lachine (numéro 5) (5-2)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle (numéro 6) (6-1)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest (numéro 7) (7-4)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (numéro 8) (8-6)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Outremont (numéro 10) (10-2)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (numéro 11) (11-2)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (numéro 12) (12-5)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (numéro 14) (14-1)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard (numéro 16) (16-3)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (numéro 18) (18-4)**

Ces ordonnances relatives aux matières résiduelles, adoptées en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), actualisent les modalités relatives à l'horaire de collecte, à la description des secteurs ainsi qu'aux contenants utilisés.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 10 novembre 2020

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat